



N° 138-2014/ARR/DFA/SU

Date du : 17/01/2014

**Rapport**  
**à**  
**la présidente de l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail

**PJ** : un projet d'arrêté

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail a été approuvé par la délibération n° 50-2011/APS du 22 décembre 2011. Celui-ci comporte notamment en servitudes, l'ensemble des études de zones inondables qui s'appliquent sur le territoire communal.

Ces dernières ayant été finalisées après la date d'approbation du PUD, il est désormais nécessaire d'engager une procédure de mise à jour du document de planification.

Ainsi, au regard de la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient à la présidente de l'assemblée de la province Sud de mettre à jour le PUD de Bourail « *en y annexant des données relatives à l'exposition à des risques naturels* », après un porté à connaissance des documents.

Dans ce cadre, l'étude actualisée a été portée à connaissance en mairie de Bourail et à la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud du 14 octobre au 6 novembre 2013.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.